



MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis est par les présentes donné aux personnes de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2026, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- **PROJET DU RÈGLEMENT N° 26-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 98-07 CORRESPONDANT AU PLAN D'URBANISME**
- **PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 26-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 98-09**

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ces projets de règlements feront l'objet d'une assemblée publique de consultation, le **10 septembre 2026 à 18 h 30**, à la **salle du conseil municipal**, située au 3 rue de l'église à Longue-Rive.

L'objet du projet de règlement 26-07 est d'intégrer à même le plan d'urbanisme le cadre normatif, visant à régir la construction et l'aménagement des terrains situés dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges;

L'objet du premier projet de règlement 26-08 est d'intégrer à même le règlement de zonage le cadre normatif, visant à régir la construction et l'aménagement des terrains situés dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges. De plus, ce règlement vise à permettre l'installation de roulottes de voyage dans les zones 54-R et 55-R et la mise en place d'un cadre normatif pour permettre l'utilisation de conteneurs maritimes.

Le projet de règlement 26-07 ne comporte pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement 26-08 comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ces projets de règlements peuvent être consultés au comptoir d'accueil de bureau municipal de Longue-Rive, situé au 3 rue de l'Église, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h15, et le jeudi de 18h à 19h,

Donné à Longue-Rive, ce 2e jour de septembre 2026.



Antoine Marcil
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Longue-Rive

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussigné, Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h00 et 16h30 le 2^e jour du mois de septembre 2026 au bureau municipal, au bureau de poste et sur le site internet de la municipalité de Longue-Rive.

Donné à Longue-Rive, ce 2e jour de septembre 2026.



Antoine Marcil
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Longue-Rive